

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du samedi 18 juillet 2020 à 9 heures 30

Etaient présents : Madame Catherine STROH, Monsieur Jean-François BEGE, Monsieur Jacques JAHANDIER, Madame Sylvie LATOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CHARDON, , Monsieur Jérémie MAITREJEAN, Madame Marie-Ange DUSSUTOUR, Madame Cécile RAMIREZ, Monsieur Philippe GARNAUD, Monsieur Patrice POTTIER, Madame Pascale BLOT.

Absents excusés : Monsieur Patrick BIZOT (Pouvoir à Monsieur Patrice POTTIER), Monsieur Pascal NAVEAU (Pouvoir à Mme Catherine STROH), Madame Christine MARTIN (Pouvoir à Madame Pascale BLOT), Monsieur Thierry JANVIER (Pouvoir à Philippe GARNAUD).

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 15

La séance du Conseil municipal est ouverte à 9 heures 32 par Madame le Maire Catherine STROH qui déclare la séance ouverte.

Monsieur Jean-François BEGE est nommé secrétaire de séance.

1°/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2020

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal si des remarques sont à apporter au compte rendu du précédent conseil du 2 juillet 2020.

Après discussion autour du point n°8 du compte rendu du dernier conseil, Madame Catherine STROH considère qu'il n'y a pas lieu de le modifier et indique qu'elle le soumettra au vote. Monsieur Jean-François BEGE propose aux élus ne souhaitant pas l'approuver de fournir une explication de vote destinée à figurer dans le présent compte rendu. En conséquence, Mesdames Sylvie LATOUCHE, Cécile RAMIREZ, Marie-Ange DUSSUTOUR et Messieurs Philippe GARNAUD et Thierry JANVIER n'approuvent pas le compte rendu du Conseil municipal du 2 juillet dernier considérant que leurs observations sur l'absence d'information et de concertation concernant l'attribution des subventions aux différentes associations avaient été omises.

Des rectifications sont demandées pour le point n°1 : erreur de date, lire 5 juin au lieu du 23 mai 2020 et Monsieur Jean-François BEGE à la place de Madame pour le secrétaire de séance.

Madame Le Maire assure qu'elle prend en compte toutes les observations.

Le Conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2020 par 10 voix Pour et cinq Contre.

2°/ Délégation générale au maire incluant le CCAS

Madame Le Maire précise que le document envoyé aux membres du Conseil municipal, en préparation de ce point, reprend les délégations formulées sur le modèle type de délibération de la Préfecture et demande aux membres du conseil municipal de reprendre les points formulés dans le projet de délibération du 2 juillet.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

3°/ Vote des subventions aux associations

Après délibération, le Conseil municipal vote les subventions pouvant être accordées aux associations.

La question de la répartition des subventions entre les associations est soulevée.

Monsieur Chardon précise que les montants inscrits au tableau sont repris du budget primitif voté par l'équipe municipale précédente. Madame Le Maire précise que, dans la majorité des cas, les montants ne sont attribués aux associations que sur demande et présentation de leur bilan. D'autre part, elle prévoit pour les années futures de son mandat un réexamen des montants par la commission Vie associative.

Les membres du conseil municipal ayant des intérêts quelconques dans une association en qualité de membre du conseil d'administration ou du bureau ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal vote séparément pour chaque association.

Les résultats font apparaître pour chaque vote : un contre (Monsieur Garnaud) et deux abstentions (Madame Ramirez et Monsieur Janvier).

Résultat des votes :

Associations	Montant subvention	Ne participe pas au vote	Contre	Pour
Amis de La Ferté-Vidame (Prix Saint Simon)	2 500,00 €	M. BEGE Président de l'association Mme STROH Membre du CA	1	10

Association des Parents d'Elèves	800,00 €		1	12
Comité des Fêtes	1 000,00 €		1	12
Jardin des créations	100,00 €		1	12
Séniors Club	200,00 €		1	12
Société des Courses (entretien et prix de La Ferté-Vidame)	3 200,00 €		1	12
Office du Tourisme	1 000,00 €	Monsieur JAHANDIER	1	11
A.D.M.R	200,00 €		1	12
Secours Catholique (Senonches)	200,00 €		1	12
Ligue contre le cancer	100,00 €		1	12
AFSEP	100,00 €		1	12
Coopérative Scolaire	2 500,00 €		1	12
Secours Populaire (Senonches)	200,00 €		1	12
Les restos du Cœur (Senonches)	100,00 €		1	12
Trompes et Tradition	600,00 €		1	12
CEDREL	100,00 €		1	12
ULAC	200,00 €		1	12
CEP Fertois	1 000,00 €	Monsieur BIZOT	1	11
Tennis Club	1 000,00 €		1	12

Total subventions Associations	15 100,00 €			
Subvention (provisions) diverses	5 400,00 €			
TOTAL	20 500,00 €			

4°/ Désignation des représentants à Eure et Loir Ingénierie

Madame le Maire demande au conseil municipal de proposer des candidats : un titulaire et un suppléant.

Monsieur Jahandier se propose en tant que titulaire et Madame Dussutour en tant que suppléante.

Tous deux sont désignés à l'unanimité.

5°/ Questions diverses

- Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal de la mise en place de la Communauté de communes des Forêts du Perche le 15 juillet 2020.

- Pavillon 15 rue des carrières : une demande ayant été faite auprès des services de la mairie, Madame Le Maire propose aux membres du conseil de louer le logement qui avait été mis en vente par l'équipe municipale précédente. Le conseil accepte à l'unanimité.

- Monsieur Jahandier informe le conseil sur différents points et propose une réunion de la commission travaux le 24 juillet à 14h00:

- Une démonstration aura lieu le jeudi 23 juillet à 14h00 au cimetière d'une machine pour l'arrachage de l'herbe.
- Travaux de peinture sur la grille de la Chapelle Réveillon : Madame Dussutour se charge du dossier.
- Monsieur Jahandier informe de la réalisation des travaux rue du Jeu de Paume d'ici le printemps 2021.

- Madame Latouche évoque l'obsolescence du matériel informatique de l'école. Madame RAMIREZ approuve au vu du diagnostic fait à titre gracieux par son conjoint. Madame Le Maire demande qu'un dossier lui soit transmis. Madame Latouche demande que le vidéo projecteur soit réparé (changement de l'ampoule).

- Madame Latouche demande si la mairie va organiser une brocante, en septembre 2020. Madame Blot rappelle qu'il s'agit d'une manifestation organisée par le comité des fêtes. Madame Le Maire contactera son Président pour plus d'informations.

- Madame Le Maire fait part de la demande de l'association « La Ferté en couleurs » de se voir attribuer un local. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et laisse à Madame Le Maire le soin de trouver un local.

- Autres questions diverses :

- Monsieur Bège informe d'une soirée de lecture théâtralisée mardi soir à 19h30
- Monsieur Garnaud informe d'un concert prévu le 31 juillet à 20h30 sous les halles et demande s'il est possible de disposer d'un podium. Le conseil est d'accord à l'unanimité.
- Monsieur GARNAUD, qui préside le groupe de travail Marché aux produits locaux, demande que les documents de l'association concernée soient examinés et distribués aux producteurs exposants.

La séance est levée à 12 h 03.